

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

077147994

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

077147770 077147788 077147804 077147903 077147911 077147937



Fiche de données de sécurité

Section 1 : Identification

Nom du produit : Fluorescent Take-Home Whitening (10% ou 16% ou 22%)

Utilisation du produit : Gel de blanchiment dentaire

Fabricant : Inter-Med, Inc. / Vista Dental Products

Adresse : 2200 South St. Suite A, Racine, WI 53404

Téléphone : (877) 418-4782 **Télécopieur :** (262) 636-9760

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24 CHEMTREC (Amérique du Nord) : 800-424-9300

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24 CHEMTREC (International) : +1 (703) 527-3887

Section 2 : Identification de danger

2.1. Classification SGH :

| Santé | L'environnement | Physique |
|---|-----------------|------------|
| Nocif en cas d'ingestion – Catégorie 4 – H302 | | |
| Provoque une légère irritation de la peau - Catégorie 3 – H316 | Sans objet | Sans objet |
| Provoque une irritation des yeux – Catégorie 2B – H320 | | |
| Peut causer une irritation des voies respiratoires – Catégorie 3 – H335 | | |

2.2. Étiquetage SGH :

OSHA HCS 2012



AVERTISSEMENT



| <i>Mentions de danger</i> | <i>Déclaration de mise en garde</i> |
|--|--|
| <p>H302 : Nocif en cas d'ingestion. H316 : Provoque une légère irritation de la peau. H320 : Provoque une irritation des yeux. H335 : Peut causer une irritation des voies respiratoires.</p> | <p>P264 : Bien se laver la peau après utilisation. P273 : Éviter de libérer dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec du savon et de l'eau. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P332+P313 : En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin. P337+P313 : Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.</p> |

Consulter la section 15.2 pour le texte complet des classifications UE et des phrases R/S.

Section 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

| Composant chimique | N° CAS | EINECS | Poids % |
|-----------------------|-------------|-----------|----------|
| Peroxyde de Carbamide | 000124-43-6 | 204-701-4 | 10 à 22% |
| Fluorure de sodium | 007681-49-4 | 231-667-8 | 0,25% |

Section 4 : Mesures de premiers soins

4.1. Description des mesures de premier secours

Contact avec les yeux : Irriguer les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si la rougeur ou l'irritation persiste pendant plus de 30 minutes.

Inhalation : Déplacer à l'air frais. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle ou donner de l'oxygène par du personnel qualifié. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir sauf sur avis médical d'un professionnel. Obtenez des soins médicaux immédiatement et buvez au moins 12 oz. de l'eau.



4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes/blessures : Une irritation ou une sensation de brûlure peut être ressentie au niveau de la peau, des yeux et des muqueuses. Des rougeurs ou des taches blanches peuvent devenir évidentes.

4.3. Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis

Consulter un médecin ou contacter le centre antipoison si la solution chimique est ingérée en grandes quantités. Les médecins doivent traiter la victime de façon symptomatique.

Section 5 : Mesures de lutttes contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser de l'eau pulvérisée ou un extincteur de classe A.

5.2. Procédures de lutte contre les incendies :

Évacuer tout le personnel. Ne pas déverser les déchets dans les égouts ou autres systèmes de drainage. Les pompiers exposés doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH avec un masque complet et des vêtements de protection complets.

5.3. Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :

Risque d'explosion en cas de combinaison avec des métaux, certains acides et des matières organiques.

5.4. Produits de combustion :

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, et oxygène.

Section 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle comme indiqué à la Section 8. Suivez les instructions répertoriées dans la section 6.3 pour suivre les procédures de nettoyage.

6.2. Précautions environnementales

Suivez toutes les réglementations gouvernementales pour l'élimination des déchets. Empêcher la libération dans l'environnement si possible. Ne pas déverser les déchets dans les égouts ou autres systèmes de drainage.



6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petits déversements : Essuyez le surplus avec un chiffon humide. Utiliser un chiffon humide ou une serpillère pour éliminer les résidus de matière.

Grands déversements : Maintenir le matériau humide à l'aide d'un pulvérisateur d'eau. Créer un périmètre – ne laissez pas le matériau entrer dans les égouts ou les systèmes d'égouts. Contacter les responsables locaux pour la collecte et l'enlèvement du matériel.

Section 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Manipulation

Pour une utilisation intra-orale uniquement par des professionnels dentaires formés et expérimentés. Le blanchiment à domicile peut être utilisé par les patients avec l'approbation d'un professionnel dentaire. Respectez les bonnes pratiques d'hygiène. Ne pas fumer, manger ou boire pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection approprié lors de la manipulation. Se laver soigneusement après manipulation et éviter tout contact chimique avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder les seringues bien fermées pour éviter l'inhalation ou l'ingestion accidentelle. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

7.2. Stockage

Conserver au réfrigérateur et ne pas entreposer au-dessus de 40 °F (5 °C) pendant de longues périodes. Ne pas refroidir. La durée de conservation est de trente mois à compter de la date de fabrication, sous réserve d'un stockage adéquat.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection personnelle

8.1. Limites d'exposition / contrôles d'ingénierie :

| Composant chimique | ACGIH – TLV* | NIOSH – REL* | OSHA – LEP finaux* |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Peroxyde de Carbamide | Aucun n'est répertorié. | Aucun n'est répertorié. | Aucun n'est répertorié. |
| Fluorure de sodium | 2,5 mg/m ³ | 2,5 mg/m ³ | 2,5 mg/m ³ |

* **VLS – Valeur limite de seuil** (ne doit être dépassée à aucun moment) / **LER – Limite d'exposition recommandée** (ne doit être dépassée à aucun moment) / **LEP – Limite d'exposition autorisée** (moyenne sur un quart de travail de 8 heures)

Contrôles d'ingénierie : Assurer une ventilation adéquate dans la zone de travail.



8.2. Équipements de protection individuelle (EPI)

Yeux : Portez des lunettes de protection appropriées ou des lunettes de sécurité contre les produits chimiques, comme décrit par les réglementations de protection des yeux et du visage de l'OSHA dans 29 CFR 1910.133 ou la norme européenne EN166.

Peau : S36/37 : Porter des vêtements et des gants de protection adaptés.

Vêtements : Porter des vêtements de protection appropriés pour minimiser l'exposition de la peau.

Respiratoire : S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Apparence / Couleur

État physique : Gel

Apparence : Incolore

Odeur : Agrumes ou menthe

Seuil d'odeur : Non déterminé

9.2. Informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement

Point d'éclair : Sans objet

Température d'auto-inflammation : Sans objet

Point d'ébullition : Non déterminé

Point de fusion : Non déterminé

Point de congélation : Non déterminé

Pression de vapeur : Non déterminé

Densité relative : Non déterminé

Densité de vapeur (Air = 1) : Non déterminé

Solubilité dans l'eau : Soluble

Température de décomposition : Non déterminé

Point d'écoulement : Sans objet

Limite inférieure d'inflammabilité : Sans objet

Limite supérieure d'inflammabilité : Sans objet

Gravité spécifique : Non déterminé

Taux d'évaporation (Eau =1) : Sans objet

Viscosité : Non déterminé

Coefficient de partage octanol/eau : Non déterminé

6,05

Poids moléculaire : Mélange



Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité chimique : Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Polymérisation dangereuse : Sans objet.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone ou dioxyde de carbone (pendant la combustion).

Matériaux incompatibles : La plupart des métaux et des caustiques forts.

Conditions à éviter : Eviter les bases fortes. Chaleur excessive, exposition à l'air humide ou à l'eau.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1. Signes et symptômes d'exposition : Irritation des yeux et de la peau au contact.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux

Contact avec la peau : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

11.2. Informations supplémentaires sur la toxicité

Organe(s) cible(s): Système respiratoire, yeux et peau.

Effets chroniques : Aucune information trouvée.

Toxicité aiguë : Non classifié.

Valeurs de toxicité aiguë : Aucune donnée disponible

Tératogénicité : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité : N° CAS 124-43-6 : Non répertorié par ACGIH, IARC, NTP ou CA Prop 65.

Effets sur la reproduction : Aucune donnée disponible.

Neurotoxicité : Aucune donnée disponible.

Mutagénicité : Aucune donnée disponible.

Autres études : Aucune donnée disponible.



Section 12 : Informations écologiques

Non établie.

Section 13 : Considérations d'élimination

Éliminer conformément à la réglementation gouvernementale (EC 1975LO442-20/11/2003).

Pour minimiser l'exposition, se référer à la section 8 (contrôle de l'exposition/protection individuelle).

Section 14 : Informations de transport

14.1. Département américain du transport (DOT) (S.O. = Sans objet)

Nom d'expédition exact : S.O.

Numéro d'identification : S.O.

Classe de danger : S.O.

Groupe S.O.

d'emballage :

Exigences d'étiquetage DPT aux S.O.

États-Unis :

Classe IATA : S.O.

Groupe d'emballage S.O.

IATA :

Pas un matériau contrôlé par le DOT (ÉTATS-UNIS). Non réglementé. Pas de bien dangereux.

14.2. Autres informations sur le transport

Par MARITIME (IMDG) : Non réglementé

Par TERRESTRE – Canada (TMD) : Non réglementé

Par AIR (IATA) : Non réglementé



Section 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations fédérales américaines

TSCA

Le n° CAS 124-43-6 est répertorié dans l'inventaire TSCA.

Le n° CAS 7681-49-4 est répertorié dans l'inventaire TSCA.

Liste de rapports sur la santé et la sécurité

Aucun des produits chimiques ne figure sur la liste des rapports sur la santé et la sécurité.

Règles d'essai chimique

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit n'est soumis à une règle de test chimique.

Section 12b

Aucun des produits chimiques n'est répertorié sous TSCA Section 12b.

Règle de nouvelle utilisation significative de la TSCA

Aucun des produits chimiques contenus dans ce matériau n'a de SNUR en vertu de la TSCA.

CERCLA Substances dangereuses et QR correspondants

N° CAS 7681-49-4 : 1000 lb RQ final ; 454 kg RQ finale

SARA Section 302 Substances extrêmement dangereuses

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit n'a de TPQ.

Codes SARA :

N° CAS 7681-49-4 : immédiate, retardés

Section 313 : Aucun produit chimique n'est à déclarer en vertu de l'article 313.

Loi sur la qualité de l'air « Clean Air Act » :

Ce matériau ne contient pas de polluants atmosphériques dangereux.

Cette matière ne contient aucun appauvrisseur d'ozone de classe 1.

Cette matière ne contient aucun appauvrisseur d'ozone de classe 2.

Loi sur la qualité de l'eau « Clean Water Act » :

CAS # 7681-49-4 est répertorié comme une substance dangereuse en vertu de la Loi que la qualité de l'eau.

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit n'est répertorié comme polluant prioritaire en vertu de la Loi que la qualité de l'eau.

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit n'est répertorié comme polluants toxiques en vertu de la Loi que la qualité de l'eau.

OSHA :

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit n'est considéré comme hautement dangereux par l'OSHA.

ÉTAT

CAS # 124-43-6 peut être trouvé sur les listes suivantes du droit de savoir de l'État : New Jersey.

CAS # 7681-49-4 peut être trouvé sur les listes suivantes du droit de savoir de l'État : Californie, New Jersey, Pennsylvania, Minnesota, (répertoriés comme Fluorures, inorganiques), Minnesota, (répertoriés comme Fluorures), Massachusetts.



Proposition 65 de la Californie

Californie Aucun niveau de risque significatif : Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit n'est répertorié.

15.2. Réglementations Européennes/Internationales

Étiquetage européen selon les directives CE

Symbole(s) de danger et classification : "Xi, irritant



Phrases de risque (R) et de sécurité (S) de l'UE :

R18: Lors de l'utilisation, peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs

R22: Nocif en cas d'ingestion.

R25: Toxique en cas d'ingestion.

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

S17 : Conserver à l'écart de matières combustibles.

S25 : Éviter tout contact avec les yeux.

245 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.

WGK (Danger de l'eau/Protection)

N° CAS 124-43-6 : 1

Canada - DSL/NDSL

Le n° CAS 124-43-6 est répertorié sur la liste NDSL du Canada.

Limite canadienne de divulgation des ingrédients :

Le n° CAS # 124-43-6 n'est pas répertorié sur la liste de divulgation des ingrédients du Canada.

Canada - SIMDUT

Classe C : Matières comburantes





Section 16 : Autres informations

Cotes de l'Association nationale de protection contre les incendies (NFPA) (estimées) : Ces informations sont destinées uniquement aux personnes formées au système NFPA.

Santé : 2

Inflammabilité : 0

Réactivité : 0

Avis de non-responsabilité : Les informations ci-dessus sont considérées comme exactes et représentent les meilleures informations dont nous disposons actuellement. Cependant, nous n'offrons aucune garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, concernant ces informations, et nous n'assumons aucune responsabilité résultant de leur utilisation. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et ne concernent pas son utilisation en combinaison avec d'autres matériaux ou son utilisation dans un procédé particulier. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches pour déterminer l'adéquation des informations à leurs fins particulières. En aucun cas, Inter-Med Inc. / Vista Dental Products ne pourra être tenu responsable des réclamations, pertes ou dommages d'un tiers ou de la perte de profits ou de tout dommage spécial, indirect, accidentel, consécutif ou exemplaire, quelle qu'en soit la cause, même si Inter-Med -Med Inc. / Vista Dental Products a été avisé de la possibilité de tels dommages.

Préparé : 10/22/2013

Révisée : 2/16/2017